

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet
Construction d'un entrepôt de stockage de bûches densifiées

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
<b>2.1 Personne physique</b>
Nom <input style="width: 300px;" type="text"/> Prénom <input style="width: 150px;" type="text"/>
<b>2.2 Personne morale</b>
Dénomination ou raison sociale <input style="width: 500px;" type="text" value="BOIS FACTORY 36"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input style="width: 500px;" type="text" value="Rémy MOREAU - Directeur du site"/>
RCS / SIRET <input style="width: 150px;" type="text" value="5 2 3 9 6 0 0 8 6 0 0 0 1 6"/> Forme juridique <input style="width: 100px;" type="text" value="SASU"/>

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie 1 (ICPE) - a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Mise en place d'un entrepôt de stockage de bois relevant de la rubrique 1532 avec un stockage de 6 300 m3 (inférieur à 10 000 m3 mais au sein d'une installation actuellement à enregistrement pour le stockage de bois)
Catégorie 10 - Canalisation et régularisation des cours d'eau	Projet non soumis cas modification d'un cours d'eau sur une longueur inférieure à 100 m
Catégorie 39 Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Projet non soumis car emprise construite du bâtiment inférieure à 10 000 m <sup>2</sup> et emprise au sol < 10 000 m <sup>2</sup>

4. Caractéristiques générales du projet
<i>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</i>
<b>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</b>
<p>Le projet prévoit la mise en place d'un entrepôt de 5100 m<sup>2</sup> sur des nouvelles parcelles rachetées par BOIS FACTORY afin de réaliser du stockage de bois. L'entrepôt aura pour dimension 102 m par 50 m et aura pour hauteur à l'acrotère 6,83 m. Cet entrepôt permettra de stocker 6 300 m3 de bois. Le stockage sera réalisé sur 4,5 m de hauteur. L'entrepôt sera découpé en 7 zones de stockage de 435 m3 permettant de stocker chacun 884 palettes et une zone de préparation de 460 m<sup>2</sup>. L'entrepôt sera accolé au auvent construit en 2022 et sera relié par celui-ci à l'actuel bâtiment de stockage.</p> <p>Le projet prévoit également la mise en place d'une chaudière et d'un séchoir tapis. Ces équipements seront implantés sur les parcelles sur lesquelles BOIS FACTORY 36 est déjà implanté. La chaudière sera implantée dans un bâtiment d'environ 240 m<sup>2</sup>. Il s'agira d'une chaudière biomasse d'une puissance de 1 500 kW. Elle sera équipée d'un silo d'une capacité de stockage de 140 m3 qui l'alimentera en combustible. Le combustible utilisé sera principalement des déchets de bois issus de la production du site. Le séchoir tapis sera un séchoir d'une surface d'environ 98 m<sup>2</sup> et d'une puissance d'environ 78,52 kW.</p> <p>Aucun travaux de démolition par BOIS FACTORY 36 n'est prévu, en effet les parcelles acquises par BOIS FACTORY 36 sont vierges de tout bâtiments (la démolition des bâtiments existants étant réalisée par le propriétaire précédent). Des travaux de terrassement seront réalisés afin d'implanter le bâtiment de stockage, les voiries, la chaudière et le séchoir tapis.</p>



#### 4.2 Objectifs du projet

L'ajout du nouveau bâtiment de stockage permettra de remplacer un bâtiment de stockage de 2 700 m<sup>2</sup> situé actuellement sur la commune voisine de St Genou (5km). Ainsi les navettes entre le site de BOIS FACTORY et ce bâtiment de stockage seront supprimées ce qui permettra de supprimer les nuisances associées à celles-ci. Ce nouvel entrepôt permettra également de ne plus externaliser des stocks sur d'autres plates-formes avec une livraison directe des clients, et ainsi de supprimer les flux de transport liés au stockage sur d'autres plates-formes.

L'ajout d'un séchoir tapis et sa chaudière vont permettre de supprimer les achats de matières sèches qui viennent à 80% d'autres départements, de produire sur place la matière sèche avec un approvisionnement local (et notamment de sécher les connexes humides produits sur le site) et ainsi de réduire les flux de transport des matières premières.

La chaudière permettra de réutiliser les déchets et écorces de bois produits sur le site qui sont actuellement évacués en extérieur et ainsi réduire les flux de transports des déchets et écorces et renforcer la valorisation sur site.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

La première étape sera la démolition des bâtiments existants sur le terrain du projet. Cette étape sera réalisée par l'actuel propriétaire du terrain.

La phase travaux prévoit une phase de terrassement afin d'implanter :

- la dalle béton pour la réalisation de l'entrepôt de stockage
- la voirie pompier autour du bâtiment
- la voirie camion
- la dalle béton pour l'implantation de la chaufferie et le séchoir tapis

Les terres excavées issues de ce terrassement seront utilisées pour la création de merlons végétalisés.

La phase suivante sera la construction du bâtiment de stockage : bâtiment de 50 m par 102 m, d'une hauteur de 6,83 m en bac acier et couverture acier. Dans cette phase sont également prévu sur les parcelles actuelles de BOIS FACTORY 36 la construction de la chaufferie (bâtiment d'environ 240 m<sup>2</sup> et 8,53 m de hauteur maximum) et la mise en place du séchoir tapis (séchoir d'une surface d'environ 98 m<sup>2</sup>).

Les travaux prévoient le busage sur 200 m d'un fossé, la suppression d'un cours d'eau sur 97 m, la création d'un cours d'eau sur 220 ml et la création d'une zone humide sur 3 450 m<sup>2</sup> (sur le site) avec un cours d'eau de 120 ml. Il est également prévu la valorisation de milieux humides sur un terrain situé à l'extérieur du site sur une surface à minima de 8 512 m<sup>2</sup> sur un site situé à environ 2 km au Sud-Est du site du projet.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entrepôt permettra de stocker les produits finis réalisés sur le site (bois bûche et bois densifié). Ces produits seront ensuite expédiés par camion, les produits seront chargés dans ceux-ci au niveau du auvent accolé au bâtiment. Des chariots seront utilisés afin de réaliser les activités de stockage et de chargement des véhicules.

La chaudière mise en place permettra le fonctionnement du séchoir tapis qui sera implanté. Elle sera alimentée en combustible par les déchets bois du site. Le séchoir tapis permettra de sécher des bûches, celles-ci seront directement acheminées dans un bâtiment de stockage existant depuis le séchoir via un convoyeur tapis.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à une demande de permis de construire

Projet soumis à déclaration concernant le volet loi sur l'eau (rubrique 2150 gestion des eaux pluviales (projet et existant inférieur à 20 ha), rubrique 3120 modification d'un linéaire de cours d'eau (modification de 97 m d'un cours d'eau) et rubrique 3120 volet zone humide (destruction de 5980 m<sup>2</sup> de zone humide))

Le projet ne conduit pas au dépassement d'un nouveau seuil de classement pour une rubrique ICPE déjà identifiée ou non sur le site actuel, le projet fera l'objet d'un porter à connaissance.

Dossier de demande de dérogation relative aux espèces protégées pour la destruction potentielle d'individus d'espèces dites « sensibles », notamment les Reptiles, les chauves-souris, les Oiseaux et les Amphibiens (CERFA 13 616\*01) et pour la dégradation et la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées (CERFA 13 614\*01).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface total des nouvelles parcelles concernées par le projet	31 876 m <sup>2</sup>
Création d'un bâtiment de stockage	5 100 m <sup>2</sup>
Création de voiries (voies pompiers) (les autres voiries avaient été présentées dans un porter à connaissance précédemment)	1 535 m <sup>2</sup>
Création d'une dalle béton pour y implanter la chaudière et le séchoir à tapis	2 000 m <sup>2</sup>
Dévolement d'un cours d'eau	97 ml
Destruction de zones humides	5 980 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Site d'implantation du projet :

BOIS FACTORY 36  
ZI Val de l'Indre  
36500 BUZANCAIS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 23' 44 " 89E Lat. 46 ° 53' 45 " 07N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Autorisé par l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2014

La société BOIS FACTORY produit des bûches de bois traditionnelles mais calibrées destinées au chauffage.

Les activités du site BOIS FACTORY sont la production de bûches avec le travail du bois (découpe, fendage, broyage, écorçage), le stockage de grumes dans un parc à bois, le séchage du bois dans des séchoirs et le stockage de produits finis bûches.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones ZNIEFF les plus proches du site sont la zone ZNIEFF de type 2 "MOYENNE VALLEE DE L'INDRE" situé à environ 600 m à l'Est du site, la zone ZNIEFF de type 2 "GRANDE BRENNE" située à environ 1,5 km à l'Ouest, la zone ZNIEFF de type 1 "PRAIRIES DE VERNUCHES" située à environ 2 km au Nord, la zone ZNIEFF de type 1 "MARAIS DE BONNEAU" située à environ 4,5 km au Sud-Est et la zone ZNIEFF de type 1 "ETANG D'OINCE" située à environ 3,5 km au Sud-Ouest
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope est la zone des Marais de Jean Varenne situé à environ 40 km à l'Est du site
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche est le parc naturel régional de la Brenne situé à 1,5 km au Sud-Ouest du site. Il n'y a pas de parc national de parc naturel marin, de une réserve naturelle ou de zone de conservation halieutique à proximité du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bien inscrit le plus proche est la Chapelle aux Bobines et le site ne se situe pas dans sa zone de protection au titre des abords de monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude a permis d'identifier les zones humides réglementaires présentes sur le site du projet (cf Étude écologique et étude zone humide de SOCOTEC du 03/07/2022 (n° affaire 2107-E14Q2-024/V3). Il a été identifié deux zones dites humides : une zone principale (prairie méso-hygrophile) d'une surface d'environ 5560 m <sup>2</sup> environ et une zone secondaire (jonchaie) d'une surface d'environ 420 m <sup>2</sup> environ, soit une surface totale de 5 980 m <sup>2</sup> . Ce dossier présente également les compensations prévues vis-à-vis de la destruction de ces zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de BUZANCAIS est couverte par un PPRN pour le risque inondation approuvé (PPRI de l'Indre hors CACM en date du 14/01/2008), toutefois selon les données disponibles sur GEORISQUES, la zone d'implantation du projet n'est pas située dans une zone inondable  PPRI approuvé de l'Indre hors CACM en date du 14/01/2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site ou sur des sols pollués. Il se situe à environ 350 m du site BASIAS CEN3601153, à environ 600 m du site BASIAS CEN3601184 et à environ 650 m du site BASIAS CEN3601175
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de BUZANCAIS est située en ZRE "Nappe du Cénomaniien" Néanmoins le projet n'inclut pas l'utilisation des ressources d'eaux souterraines par l'implantation d'un forage
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'emprise du projet ne se situe à proximité d'un site NATURA 2000 et est située à 1,5 km à l'Ouest de la zone NATURA 2000 - Directive Habitats FR2400534 "Grande Brenne", à 1,2 km à l'Ouest de la zone NATURA 2000 - Directive Habitats FR2400537 "Vallée de l'Indre" et à 1,5 km à l'Ouest de la zone NATURA 2000 - Directive Oiseaux FR2410003 "Brenne".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prélèvements d'eau de ville uniquement  Pas d'exploitation de forage
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Décassement des terrains superficiels pour la réalisation des fondations du bâtiments et les voiries de circulation.  Les terres excédentaires seront réutilisées en fin de chantier pour la réalisation de merlons, de buttes végétalisées et aménagements des espaces verts.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude concernant les impacts du projet sur la biodiversité a été menée et est présentée en annexe (Étude écologique et étude zone humide de SOCOTEC du 03/07/2022 (n° affaire 2107-E14Q2-024/V3). Cette étude présente également les compensation prévues dans le cadre du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet (Cf. §. 5 du présent formulaire)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'avoir une incidence sur les zones humides réglementaires identifiées sur le site du projet (cf Étude écologique et étude zone humide de SOCOTEC du 03/07/2022 (n° affaire 2107-E14Q2-024/V3). Ce dossier présente également les compensations prévues vis-à-vis de la destruction de ces zones humides.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités du site faisant l'objet du projet ne sont pas identifiées comme présentant des risques technologiques particulier. Les modélisations incendie du projet d'entrepôt démontre qu'il n'est pas envisagé d'effets cumulatifs liés à la propagation des flux thermiques de 8 kW / m <sup>2</sup> sur les structures ou vers une autre zone de stockage. Les SEI / SELS / SPEL restent confinés à l'intérieur du site et ne sortent pas des limites de propriétés.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone d'implantation du projet non située en zone inondable. Absence de mouvement de terrain ou de cavité souterraine identifié à moins de 500 m de la zone du projet. Zone d'implantation du projet en zone à risque faible (2) vis-à-vis des risques sismiques. Zone du projet située en zone de risque potentiel radon faible (catégorie 1). Exposition faible à moyenne vis-à-vis des risques de retrait-gonflements des sols argileux.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il n'a pas été identifié à ce stade du projet de rejet aqueux ou de rejet atmosphérique générés par les activités projetées présentant un risque sanitaire spécifique.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de trafic supplémentaire et permettra de réduire le trafic actuel lié à l'exploitation du site existant (permettra de remplacer un bâtiment de stockage de 2 700 m <sup>2</sup> sur la commune voisine de St Genou (5km) et ainsi de supprimer le trafic des navettes entre les 2 dépôts et d'arrêter l'externalisation des stocks sur d'autres plates-formes avec une livraison directe des clients et ainsi supprimer le trafic liés au stockage sur d'autres plates-formes)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les activités du site projeté ne sont pas par nature à l'origine de nuisances sonores particulières, d'autant qu'elles seront réalisées exclusivement à l'intérieur des bâtiments, mais elles feront l'objet de mesures en limite de propriété des émissions sonores à l'environnement, à l'issue de la mise en exploitation du site, conformément à la réglementation relative aux ICPE. Des merlons seront mis en place à l'Ouest de l'entrepôt afin de limiter la propagation des émissions sonores.



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas identifié de source de nuisances olfactives associées aux activités projetées.	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		Activités projetées exclusivement réalisées à l'intérieur des bâtiments et non identifiées comme susceptibles d'être à l'origine de vibrations particulières.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques canalisés identifiés à ce stade de projet seront les gaz résiduels (CO / CO2 / NOx) des installations de combustion	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rejets des eaux pluviales (sans pollution spécifique) issues du ruissellement sur les voiries et bâtiments dans l'emprise du projet et dirigés vers les réseaux de collecte de la ZAC.	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de l'entrepôt de stockage engendrera la production de déchets liés à la logistique (palettes, plastique,...).	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Insertion d'un bâtiment industriel dans une ZAC à vocation d'accueillir ce type d'activité, en tenant compte des éventuelles règles définies par le PLU pour le traitement des façades et l'intégration paysagère de l'ensemble. Le visuel extérieur des bâtiments sera identique à celui des bâtiments existants.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation du projet se situe principalement sur des parcelle actuellement libre de toute activité. Il s'agit de parcelles classées UYz, zone urbaine industrielle soumise à un plan de ZAC. Une zone d'environ 8 000 m <sup>2</sup> des parcelles du projet est actuellement une zone de culture de blé, cette zone deviendra une prairie rustique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'annexe "Étude écologique et étude zone humide de SOCOTEC du 03/07/2022 (n° affaire 2107-E14Q2-024/V3)" présente ces éléments.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Étude écologique et étude zone humide de SOCOTEC du 03/07/2022 (n° affaire 2107-E14Q2-024/V3)  PORTER A CONNAISSANCE – ICPE - Mise en place d'un entrepôt de stockage, d'une chaudière et d'un séchoir à bande (Rapport n° Q-195842 – 0797534 REV0)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Buzancais

le,

31/08/2022

Signature



**SAS BOIS FACTORY 36**  
La Maison du Bois - ZI Val de l'Indre  
36500 BUZANCAIS  
Tél. 02 54 38 38 39 Fax 02 54 38 38 48  
RCS Châteauroux 523 960 086 - APE 1610 A

